



16 rue du Moulin
44000 NANTES
T. 02-40-41-95-46
F. 02-40-41-59-83

Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr

SITE : www.cgt-nantes.fr

SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.



CT du 30 novembre 2015

1. INTRODUCTION

1.A – Approbation du procès verbal du 21 septembre 2015

Votes :

Pour : CGT (4), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1), FO(2)

1.B – Protocole d'accord du droit syndical

Ce dossier faisant encore l'objet de réunions de concertations, il est reporté au vote pour le prochain CT de janvier 2016.

Déclaration préalable de la CGT (annexe 1)

2. GESTION DE L'EMPLOI

2.A – Modification des effectifs et dispositions diverses

2.A – 1 Tableau de suivi des effectifs Ville et CCAS : créations, suppressions.

Le solde créations, suppressions de postes pour la période du 21 septembre au 29 novembre 2015 est de +3 poste (2,5 ETP) pour la Ville et de 0 pour le CCAS.

Compte tenu de l'évolution positive des effectifs et des quotités de temps de travail, notamment pour l'éducation, la CGT s'est prononcée favorablement sur ce dossier.
(voir intervention sur le site CGT)

Votes :

Pour : CGT(4)

Contre : FO(2)

Abs : CFDT (4), UNSA (1), CFTC(1)

2.B – Convention de participation au risque prévoyance:évolution des conditions applicables

Ce dossier est présenté pour information, il ne sera pas soumis au vote.

La collectivité nous annonce la revalorisation des cotisations prévoyance de 0,1 point pour toutes les formules ainsi que la redéfinition de la rente conjoint.

Collecteam/Humanis, l'organisme assurant la prévoyance des agents de Nantes Métropole, de la Ville de Nantes et du CCAS explique cette augmentation par le vieillissement des effectifs et l'augmentation de l'absentéisme.

La CGT, qui depuis octobre 2012 s'est fermement opposée au choix opéré par la collectivité quant au prestataire prévoyance, a réaffirmé sa position et a demandé la prise en charge, par la collectivité, de l'augmentation de la cotisation. Elle a également manifesté son désaccord total concernant la contraction de la rente conjoint qui ne sera plus versée dorénavant que jusqu'à la retraite du conjoint bénéficiaire.

3.A – Direction Générale à la Culture:transfert du personnel au sein des équipements culturels métropolitains

Il s'agit de la présentation des transferts de personnels des équipements Musée des Beaux Arts, Muséum d'histoire Naturelle, Musée Jules Verne et administration commune Bibliothèque Municipale/Musée Jules Verne, Planétarium et Château des Ducs vers Nantes Métropole.

Ce transfert n'a pas d'impact sur les organigrammes, ni sur les lieux de travail, ni sur les modalités horaires.

Ce dossier ayant reçu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel, il est reporté à une nouvelle séance du CT.

Votes :

Pour :

Contre : CFTC (1), CGT (4), CFDT(4),FO(2), UNSA(1)

Abs :

3.B – Direction Générale Sécurité et Tranquillité Publique-Maison de la Tranquillité Publique:mise en œuvre du projet

Ce dossier est présenté pour information, il s'agit d'un point d'étape, l'objectif général est d'améliorer le service rendu au citoyen/usager et de rendre plus lisible l'action communale.

La CGT a indiqué que ce nouvel équipement pouvait répondre à une demande forte des citoyens en termes de sécurité mais a précisé qu'elle se montrerait vigilante à l'évolution des dispositifs mis en place pour éviter tout abus sécuritaire.
(voir intervention sur le site CGT)

4. DIRECTION GÉNÉRALE À LA CULTURE

4.A – Conservatoire :

4.A. – 1 : Mise en place d'un dispositif d'astreinte

Il s'agit de la répartition des astreintes sur l'équipe de Direction.

Au regard du manque d'informations apportées sur ce dossier, la CGT s'est abstenue.

Votes :

Contre : UNSA(1)

Pour : CFDT(4), CFTC(1)

Abst : FO (2) CGT (4)

4.A. – 2 : Horaires d'ouverture de l'établissement.

Il s'agit de la présentation des horaires d'ouverture au public du Conservatoire.

Ce dossier était à nouveau présenté compte tenu du vote contre unanime des représentants du personnel lors du CT du 21 septembre 2015.Des réunions de concertations avec le personnel concerné ont eu lieu.

Cependant, la CGT estimant que les demandes des agents n'avaient pas été toutes prises en compte, a voté contre ce dossier.

Vote :

Pour : Contre : CGT(4), UNSA(1)

Abst : CFTC(1), CFDT(4), FO(2)

5. DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE A LA COHÉSION SOCIALE

5.A – Département Prévention et Solidarité-DEMS : transfert du « Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale -Accueil Mère Enfant » au CCAS

Le Département a sollicité la DEMS pour reprendre la gestion du CHRS AME qui a une capacité de 42 places. D'autre part, il est prévu de regrouper cet établissement avec le CHRS l' Archipel pour une capacité d'accueil total de 105 places. La Municipalité propose une organisation sans grand changement au 1^{er} janvier 2016 et indique que l'année 2016 permettra de mener un travail avec l'ensemble des équipes sur un nouveau projet d'établissement pour intégrer à terme de nouveaux locaux. La Municipalité propose un calendrier de mise de œuvre.

La CGT, estime que cette réorganisation d'envergure pour l'ensemble des personnels n'est pas aboutie elle s'est donc abstenue sur le dossier.

Votes :

Abst : CGT(4), CFDT(4)FO(2), CFTC(1), UNSA(1)

5.B – Département Prévention et Solidarité - DEMS : Évolution de l'organisation au sein de l'EHPAD Haute Mitrie

Il s'agit d'une validation de l'expérimentation ré-organisationnelle menée depuis juillet 2014.

Ce projet met de nouveau en lumière l'ensemble des problématiques rencontrées dans les EHPADs, sous couvert de soi-disant montée en compétence et d'excuses fallacieuses(impossibilité de recruter des aides soignantes)des personnels se retrouvent a effectuer des tâches ne correspondant pas à leurs cadre d'emplois et qualifications. La Collectivité a reconnu cet état de fait que dénonce la CGT .

Votes :

Pour : UNSA(1)

Contre:(CGT(4), FO(2)

Abst : CFDT(4) CFTC(1)

5.C – Département Enfance et Éducation-Direction de l'Éducation : intervention des responsables d'équipe technique lors des prochaines élections politiques.

La CGT s'est positionnée pour ce dossier présentant la pérennisation de l'expérimentation des astreintes des Responsables d'Équipes Techniques de l'Éducation lors des élections.

Votes :

Pour : CGT(4), CFDT(4), FO(2), CFTC(1),UNSA(1)

5.D – Pôle Égalité-Mission Égalité:ajustements organisationnels

Il s'agit de la création par redéploiement d'un poste de Chargé de Mission pour les populations Roms.

Vote :

Pour : CGT(4)

Abst : FO(2),CFDT(4)

Contre : UNSA(1)

NPPAV : CFTC(1)

5.E – Pôle Égalité : évolution organisationnelle du service administratif et financier (Pour information)

Il s'agit d'une réorganisation du pôle administratif et financier avec la séparation des deux fonctions.

6 DIRECTION GÉNÉRALE RESSOURCES

6.A – Département des ressources numériques : création d'un service urbanisation au sein de la Direction Études et Applications (pour information)

Ce dossier est relatif à l'évolution des moyens numériques dans l'ensemble des services : c' est un enjeu important pour la municipalité qui précise que la baisse des dotations financières de l'État nécessite une plus grande exigence d'optimisation des moyens.

La CGT a fait une déclaration relative aux enjeux de la révolution numérique et a mis en évidence les incontournables changements économiques et sociaux liés à ces évolutions technologiques.

Toutes les interventions CGT sont consultables sur le site du syndicat .